

2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50

f +41 32 420 50 51

secr.sic@jura.ch

## Communiqué de presse

Delémont, le 11 janvier 2008

### Décharge industrielle de Bonfol: la raison l'emporte

**Le Gouvernement jurassien se félicite du dénouement de l'audience de ce jour devant la Chambre administrative. Le bras de fer engagé depuis plusieurs mois entre d'une part la Fondation Maryon et Greenpeace et d'autre part la Chimie bâloise menaçait dangereusement le début des travaux d'assainissement de la décharge et donc l'élimination d'une source potentielle de contamination pour la région.**

Le Gouvernement jurassien rappelle que le projet d'assainissement déposé par la Chimie bâloise en décembre 2003 a été considérablement amélioré. Les 54 compléments demandés par le canton ont été réalisés pour l'essentiel ou le seront encore prochainement pour quelques-uns. Plusieurs experts sollicités par le Canton ont donné leur aval aux différents choix méthodologiques concernant notamment la protection des personnes, de l'air et du sol.

Les engagements pris ce jour par la Chimie bâloise ne remettent pas en cause les options générales du projet, à savoir l'excavation des déchets et leur élimination par incinération en Allemagne moyennant un transport par chemin de fer. Les divergences portaient donc sur certaines modalités d'application et il est heureux qu'un assouplissement des positions en présence ait permis un retrait des deux recours. Si le projet d'assainissement était conforme à la législation en vigueur selon les spécialistes du Canton et de la Confédération, il n'était évidemment pas interdit de se mettre d'accord sur un aménagement de certaines mesures comme cela a finalement été convenu entre les Parties en matière de traitement des effluents gazeux et d'analyse des eaux et des sols.

Grâce au retrait des recours formulé contre le plan spécial, et pour autant que les oppositions au permis de construire soient également retirées ou levées, le projet d'assainissement pourra entrer dans une nouvelle phase de réalisation, à savoir l'aménagement des infrastructures nécessaires aux futurs travaux d'assainissements. Ces derniers pourraient débuter en 2010.

---

*Personne de contact :*

*Laurent Schaffter, Ministre de l'environnement et de l'équipement (tél.032 420 53 03)*